

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025

ID : 039-243900420-20251117-131\_2025-DE



Extrait du registre des délibérations  
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 17 novembre 2025

### Date de convocation

07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 17 novembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Cramans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

### Objet

**Changement de logiciel de gestion petite enfance / enfance et  
mise en place du paiement à la réservation  
N°131/2025**

#### Nombre de membres

**40**

#### Présents

**34**

#### Représentés

**1**

#### Excusés

**4**

#### Votants

**35**

#### Présents

**Mesdames** Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

**Messieurs** Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Schouwely, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

**Excusés** Mmes Faivre, Falcinella-Gillard, MM. Ramaux, Chalumeau (procuration à Mme Hählen).

**Absents** MM. Dejeux, Coutrot.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement de fonctionnement des services communautaires enfance et petite enfance,

Vu les besoins exprimés par les services dans le cadre de la modernisation de leurs outils de gestion,

Considérant que les services petite enfance et enfance utilisent actuellement deux logiciels distincts :

- ICAP pour la petite enfance,
- Berger Levraud pour l'enfance et le portail famille associé,

Considérant que ces outils présentent plusieurs limites :

- Manque d'intuitivité et perte de temps pour les équipes,
- Extraction complexe des listes de présence et statistiques (notamment pour les bilans CAF),
- Difficultés techniques lors des inscriptions,

- Usage peu ergonomique du portail famille,

Considérant que ces dysfonctionnements nuisent à la qualité du service rendu aux familles ainsi qu'à l'efficacité de gestion des services communautaires,

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'unifier et d'optimiser la gestion des services enfance et petite enfance au moyen d'un logiciel unique et performant,

Après étude de plusieurs solutions logicielles, le choix s'est porté sur le logiciel Abelium Collectivités, spécialisé dans les métiers de l'enfance, offrant notamment :

- Une interface simple et ergonomique,
- Un portail famille accessible sur smartphone, tablette et ordinateur,
- Une gestion fluide des inscriptions, présences et facturations,
- La possibilité d'envoi de SMS groupés aux familles,
- Une production rapide et fiable des bilans CAF,
- La valorisation des actualités communautaires via l'espace famille.

Ce nouvel outil permettra d'améliorer l'efficacité interne, de fiabiliser les données de gestion et de renforcer la communication avec les familles.

Dans le cadre du déploiement du nouveau logiciel, il est proposé d'instaurer le paiement à la réservation pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Cette évolution vise à :

- Eliminer les impayés et les relances administratives,
- Responsabiliser les familles sur leurs réservations,
- Simplifier la gestion comptable des services (régie de recettes intégrée),
- Fluidifier la relation familles/services via un paiement en ligne sécurisé.

Déjà mise en œuvre dans de nombreuses collectivités, cette mesure constitue une solution équitable et efficace pour sécuriser les recettes communautaires et optimiser la gestion financière.

Une phase d'information et d'accompagnement des familles sera menée dès janvier 2026, afin de favoriser la prise en main du nouveau portail et du mode de paiement associé.

La mise en service du nouveau logiciel et du paiement à la réservation est prévue pour février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le changement du logiciel de gestion des services enfance et petite enfance au profit du logiciel Abelium Collectivités,
- Approuve la mise en place du paiement à la réservation pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, à compter de la mise en service du nouveau logiciel (février 2026),
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
**Le Président**



**Jean-Marie Truchot**  
**Secrétaire de séance**

